

**SECTION 12 - ARCHITECTURES MOLECULAIRES : SYNTHESSES, MECANISMES ET PROPRIETES**

**MOTION DE LA SECTION 12 :  
RELATIVE A L'ATTRIBUTION DES PRIMES D'EXCELLENCE SCIENTIFIQUE**

Les membres de la Section 12, réunis en session d'automne du 21 au 23 octobre 2009, regrettent la mise en place de la prime d'excellence scientifique (PES), et déplorent en particulier le lien automatique avec l'attribution des médailles du CNRS. La Section 12 considère que cette mesure est susceptible de provoquer de graves tensions entre les personnels, et par là-même de perturber les activités de recherche qui requièrent un travail fondamentalement collectif. La mise en place de primes individualisées, importantes vis-à-vis du salaire de base, semble contradictoire avec le fonctionnement des unités CNRS.

La Section 12 déplore également qu'aucune concertation préalable avec les Sections du CoNRS n'ait été mise en place afin de discuter ou de proposer des alternatives sur les modalités d'attribution de la PES, acceptables par l'ensemble des acteurs de la recherche scientifique.

Malgré cela, la Section 12 considère que l'attribution des médailles de bronze et d'argent est une reconnaissance importante dans la carrière d'un chercheur et doit être absolument maintenue pour l'année 2010. En effet, ces médailles décernées par le CNRS permettent de récompenser des scientifiques de talents, soit pour leur premier travail de recherche, soit pour l'importance de leurs travaux reconnus sur le plan national et international.

Motion adoptée par la section 12, le 22 octobre 2009.

Vote : 9 OUI, 2 NON et 5 abstentions

Destinataires :

- Direction du CNRS
- Direction de l'INC
- Copie au Président de la CPCN